



## Recel de legs des bijoux de ma mère par mon frère.

Par **DELEAU**, le **04/09/2012** à **13:33**

Ma mère est décédée en Avril 2009 (mon père en 1999) suite à son décès, mon frère et moi héritons de sa maison située à St Symphorien 27500 (Eure). Suite à cela mon frère a déménagé dans les Pyrénées en emportant les bijoux de ma mère (gourmets en or, alliance en diamants, une bague solitaire, médailles en or + les chaînes en or qui vont avec). J'ai dit au notaire qu'il fallait demander à mon frère qu'il lui fasse parvenir les bijoux en question pour faire une évaluation de prix dans le cadre de l'héritage. Le notaire lui a téléphoné, mais mon frère ne veut pas envoyer les bijoux, il a dit au notaire "faite ce que vous voulez". Ma question est la suivante: que puis-je faire pour que mon frère fasse parvenir les bijoux au notaire pour évaluation (d'après ce que j'en sais c'est du recel de legs)? Si vous pouvez me répondre, merci d'avance. Gerard Deleau 06 11 25 23 10